

COTISATIONS 2026-2027

site internet:
<https://cafangouleme.ffcam.fr/>
adresse mail:
cafangouleme@ffcam.fr

Catégorie	Conditions remplies au 1er janvier 2027	Définition	Part Club	Part Régionale	Part Fédérale	(*)	Resp. Civile Défense Recours (*)	Droit d'entrée	Assurance de Personne et Assistance (**)	(obligatoire)		(assurance facultative)		Cotisation Annuelle sans l'assurance facultative (**)		Cotisation Annuelle calculée avec l'assur. facultative (**)	
														Ancien membre	Nouveau membre	Ancien membre	Nouveau membre
T1	Licencié de 24 ans ou plus	Né(e) avant le 01.01.2003	31,50	1,50	37,00	1,00	19,03	6,00	25,00					90,03	96,03	115,03	121,03
C1	Conjoint(e) de licencié dans le même club		24,00	1,50	20,00	1,00	19,03	0	25,00					65,53	64,53	90,53	89,53
J1	Jeune de 18 à 24 ans	Né(e) le 01.01.2003 ou après mais avant le 01.01.2009	20,40	1,50	23,00		19,03	6,00	20,00					63,93	69,93	83,93	89,93
J2	Jeune de moins de 18 ans	Né(e) le 01.01.2009 ou après	16,40	1,50	18,50		19,03	6,00	20,00					55,43	61,43	75,43	81,43
E1	Enfant de licencié, de 18 à 24 ans, dans le même club	Né(e) le 01.01.2003 ou après mais avant le 01.01.2009	13,70	1,50	13,00		19,03	0	20,00					47,23	47,23	67,23	67,23
E2	Enfant ou petit enfant de licencié, de moins de 18 ans, dans le même club	Né(e) le 01.01.2009 ou après	11,70	1,50	7,00		19,03	0	20,00					39,23	39,23	59,23	59,23
A1	Licencié de plus de 65 ans et cafiste depuis plus de 10 ans sans interruption	Né(e) avant le 01.01.1962 et licencié avant le 01.09.2017	29,00	1,50	27,00	1,00	19,03	0	25,00					77,53	77,53	102,53	102,53
P1	Professionnel de l'encadrement des disciplines sportives listées à l'article 2 des statuts de la FFCAM Gardien de refuge en activité	sur présentation de la carte professionnelle délivrée par le ministre chargé des sports	29,00	1,50	32,00	1,00	19,03	6,00	25,00					82,53	88,53	107,53	113,53
OO	Licencié à vie	Sur décision exceptionnelle du CD de la fédération	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(*) **Nouveau** : La contribution environnement de 1€ est désormais obligatoire pour les catégories T1, C1, A1, et P1.

Sur le souhait de l'adhérent, elle peut être augmentée au moment de l'adhésion.

Les autres catégories (E1, E2, J1 et J2) peuvent contribuer librement s'ils le souhaitent. Indiquer le montant lors de l'adhésion.

Assurances attachées à la cotisation:

- (*) la part "Responsabilité Civile Défense Recours" du contrat d'assurance est **obligatoire**.

Les adhérents ayant souscrit l'assurance de personne et assistance secours France Union Européenne/Maroc ont la possibilité de souscrire également à:

- l'extension "Individuelle Accident Renforcée" à 48,00 €
- l'extension "Individuelle Accident Renforcée" pour bénévoles (adhérents saisis dans les "Fonctions" club) à 21,00 €
- l'extension "Monde Entier" à 147,00 € hors Himalaya et 287 € avec Himalaya (Népal, Inde, Pakistan, Chine, Boutan)
- l'extension paralpinisme: 373,00 € pour toute catégorie d'adhérent

L'abonnement à la revue "La Montagne & Alpinisme" est à 24,00 € (tarif adhérent CAF)